

Les besoins et l'offre de répit des aidants en Normandie

▶ Dans un contexte de vieillissement de la population et d'allongement de la durée de vie, de plus en plus de personnes aident régulièrement un proche au quotidien. Ces aidants auprès de personnes en situation de handicap, en perte d'autonomie en raison de l'âge ou d'une maladie tiennent un rôle majeur dans la vie, le soutien ou encore le maintien à domicile de ces dernières. Les aidants interviennent notamment dans la réalisation des actes de la vie quotidienne, mais également la réalisation des démarches et formalités administratives, l'organisation et la coordination des interventions de professionnels à domicile, la gestion des rendez-vous médicaux et des déplacements, la gestion des imprévus... Toutes ces interventions ont des conséquences multiples sur leur temps libre, l'équilibre familial, la vie sociale, la vie professionnelle, impactant également leur état de santé et de bien-être, parfois jusqu'à des situations d'épuisement.

Parallèlement au développement des politiques en faveur du maintien à domicile, le répit des aidants est ainsi devenu "un enjeu majeur" y compris "un enjeu de santé publique". Les plans nationaux intègrent des mesures relatives aux proches et aux aidants (plans relatifs aux maladies neurodégénératives, à l'autisme, aux cancers, aux maladies rares...) et préconisent le développement et la diversification de solutions de répit. Au niveau régional, les Projets Régionaux de Santé et schémas régionaux de santé intègrent également ces préoccupations.

C'est dans ce contexte que l'ARS Normandie et la Région ont confié à l'ORS-CREAI Normandie la réalisation d'une étude sur l'offre et les besoins de répit des aidants, afin de développer une offre en adéquation avec les besoins du territoire. Les objectifs stratégiques de cette étude sont de mieux cerner les besoins et les attentes des proches aidants des personnes en situation de vulnérabilité, mais également de recenser et décrire l'offre de répit disponible actuellement pour les cinq départements normands. L'analyse de l'ensemble des informations collectées et des réflexions menées avec divers acteurs a permis d'identifier les grands enjeux associés au répit des aidants et de proposer des pistes d'action.

SOMMAIRE

- p. 2 **Méthodologie**
- p. 3 **Etat des lieux de l'offre et des besoins de répit**
 - Des personnes en situation de handicap
 - Des personnes âgées
 - Des personnes ayant une maladie chronique ou sortant d'hospitalisation
- p. 6 **Politiques mises en œuvre par les Conseils Départementaux et actions partenariales sur le soutien des aidants**
- p. 7 **Synthèse des enjeux identifiés et propositions de pistes d'action**

Méthodologie

Analyse documentaire et définition du champ d'étude

Préalablement à l'engagement des travaux, l'ORS-CREAI a procédé à une analyse documentaire, qui a permis de problématiser le sujet de l'aide aux aidants, mais aussi de poser les définitions du répit et des différentes formes qu'il peut prendre, en référence au cadre national d'orientation.

Recueil et analyse des données disponibles

Des données de cadrage ont été présentées dans une première partie sur l'offre d'accueil temporaire en établissement médico-social et sur la connaissance des publics.

Etat des lieux de l'offre et des besoins de répit

Tel que défini avec le Comité de pilotage, les travaux ont été menés selon une approche méthodologique différenciée pour les trois typologies de public identifiés.

Personnes en situation de handicap

- A partir des rapports d'activité des plateformes de répit (PFR-PH) mis à disposition par l'ARS, une analyse transversale de l'offre a pu être réalisée. Elle a été complétée par le recueil d'éléments qualitatifs et de données d'évolution récente, dans le cadre d'un entretien mené avec la personne en charge du suivi de ces structures au sein de l'ARS.

Personnes âgées

- A partir du recensement des plateformes de répit (PFR-PA), toutes ces structures ont été sollicitées pour participer à un entretien téléphonique et 15 entretiens ont été réalisés avec les coordinations des PFR, associant 25 professionnels parmi lesquels des responsables, cadres de santé, psychologues, médecins, infirmières... Parallèlement, une grille a été transmise à chaque PFR-PA en vue de recueillir des indicateurs d'activité communs.
- Parallèlement à l'état des lieux de l'offre portée par ces PFR, les Conseils départementaux ont été consultés par voie d'entretiens, afin d'identifier les politiques mises en œuvre en matière de soutien des aidants à l'échelle de chaque département, et échanger sur les enjeux associés.

- Afin de compléter l'état des lieux de l'offre et des besoins, les CLIC et MAIA ont été sollicités dans le cadre de focus groups départementaux animés en visio-conférence, pour apporter leur lecture des besoins des publics, témoigner des actions et initiatives portées sur leur territoire pour accompagner les aidants et les aidés et échanger sur des leviers d'action possibles.

Personnes ayant une maladie chronique ou sortant d'hospitalisation

- Afin d'identifier les besoins des aidants sur un large panel de situations sur l'ensemble du territoire, un échantillon de professionnels du champ sanitaire accompagnant des enfants, adultes ou personnes âgées malades ou hospitalisés et leurs aidants, ont été sollicités pour participer à des entretiens (13 entretiens réalisés auprès de 17 professionnels).

Tous publics

En complément de toutes ces démarches et pour les 3 types de publics définis, une enquête à destination des aidants a été élaborée et diffusée en sollicitant une multiplicité d'acteurs relais sur le territoire.

Les 186 questionnaires complétés ont permis d'identifier les besoins des aidants, mais également leurs retours d'expérience sur les démarches entreprises pour rechercher du soutien, ainsi que les solutions mises en œuvre.

Analyse transversale

L'analyse transversale de l'ensemble des informations recueillies a donné lieu à une description, une synthèse, puis à l'identification d'enjeux et de propositions de pistes d'action, exposées et échangées en comité de pilotage avec les représentants des Conseils départementaux.

L'ORS-CREAI Normandie tient à remercier l'ensemble des personnes ayant contribué à la réalisation de cette étude : les professionnels qui nous ont accordé du temps lors des entretiens individuels téléphoniques, des entretiens collectifs ou dans le cadre des focus groups, les aidants qui ont répondu aux questionnaires les concernant, ainsi que les tous les acteurs qui ont pu relayer l'enquête auprès d'eux.

Textes réglementaires de référence sur le thème du répit des aidants

- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (28 décembre 2015)
- « Agir pour les aidants : Stratégie de mobilisation et de soutien 2020-2023 »
- Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement (TND) 2018-2022
- Plan contre les maladies neurodégénératives (PMND) 2014-2019
- « Un Etat au service d'une société de confiance », Loi ESSOC du 10 août 2018
- Cadre national d'orientation sur les principes généraux relatifs à l'offre de répit et à l'accueil temporaire (note d'information DGCS/CNSA diffusée le 19 mars 2021)
- Révision du cahier des charges des plateformes d'accompagnement et de répit (PFR) et poursuite de leur déploiement dans le cadre de la stratégie de mobilisation et de soutien des proches aidants 2020-2022 (instruction du 14 mai 2021)

Etat des lieux de l'offre de répit et des besoins des aidants

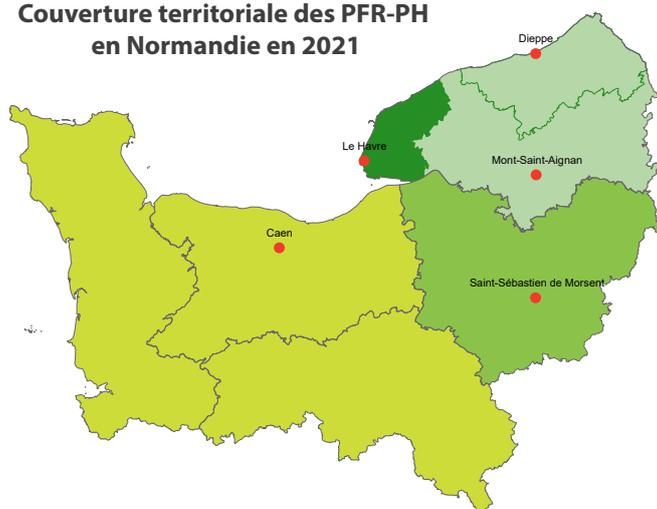
Personnes en situation de handicap

Offre des plateformes de répit pour les personnes en situation de handicap (PFR-PH)

À l'origine, l'offre de répit pour les personnes en situation de handicap concernait les personnes présentant des troubles du spectre autistique (TSA) et portait sur du répit à domicile. En 2019-2020, le champ couvert s'élargit à « tout handicap et tous âges » et s'accompagne d'un souhait de diversification des activités proposées.

En Normandie en 2021, cinq plateformes de répit Handicap (PFR-PH) couvrent l'ensemble du territoire. La PFR du RSVA couvre les départements ex bas-normands (l'activité est actuellement davantage développée dans le Calvados que dans la Manche et l'Orne), la PFR de La Musse couvre le département de l'Eure et les trois autres (portées par l'EPA Helen Keller du Havre, l'AMER et l'APEI de Dieppe) interviennent sur la Seine-Maritime.

Couverture territoriale des PFR-PH en Normandie en 2021



Les PFR-PH partagent les mêmes objectifs, à savoir prévenir les risques d'épuisement des aidants en construisant avec eux et un réseau de partenaires, des solutions de répit adaptées à leurs besoins : orientation vers des ressources adaptées, répit à domicile, organisation d'activités (loisirs, sports, vacances...).

L'activité des PFR-PH repose sur un large réseau de partenaires, parmi lesquels les ESMS et les SAAD qui sont les principaux « adresseurs », mais aussi les associations de familles, les Conseils départementaux (services ASE et AEMO notamment), l'Equipe relais handicaps rares (ERHR), le Centre Ressource Autisme Normandie, les MDPH...

La PFR intervient pour évaluer la situation, informer et orienter la famille, puis construire et mettre en œuvre la solution de répit adaptée à chaque situation.

- Concernant le répit à domicile, les prestations sont le plus souvent externalisées, dans le cadre de conventionnements avec des SAAD (la PFR assure la contractualisation avec les services, la formation des intervenants...). Toutefois, trois PFR emploient aussi une équipe de salariés intervenant à domicile.
- En fonction des services proposés, les PFR sont en lien avec les établissements médico-sociaux pour des accueils temporaires / des centres de loisirs, clubs sportifs, associations culturelles pour accompagner des activités en milieu ordinaire / des municipalités, intercommunalités, crèches, assistantes maternelles, associations de parents, organismes proposant des séjours adaptés...

Recensement des besoins des aidants

Les aidants ayant fait part de leurs besoins de répit sont une majorité de femmes, aidantes d'un enfant âgé de moins de 30 ans. Elles mentionnent particulièrement des besoins en termes d'accompagnement aux loisirs et/ou vacances et de soutien de l'aidant (plus d'1 sur 2), pour lesquels elles font part de difficultés à trouver des solutions : peu d'offres adaptées aux situations particulières de handicap et difficiles à identifier.

Les besoins exprimés en termes d'accueil temporaire ont trouvé une réponse dans $\frac{3}{4}$ des situations (via des modalités d'accueil de jour ou d'hébergement temporaire). En revanche, peu d'aidants témoignent de solutions trouvées pour du répit à domicile, que ce soit pour quelques heures ou pour plus de 24 heures, voire la nuit.

Perspectives de développement

Les axes de développement pour les PFR-PH reposent sur la diversification du public accompagné : sur tout type de handicap et s'adressant aussi au public adulte (aujourd'hui les accompagnements portent sur une majorité de jeunes, présentant le plus souvent un profil TSA). L'ARS souhaite également développer l'offre d'activités dont l'offre de vacances, renforcer le soutien aux structures du milieu ordinaire, et couvrir le territoire de façon plus homogène.

Personnes âgées

Offre des plateformes de répit pour les personnes âgées (PFR-PA)

L'offre des plateformes de répit pour les personnes âgées (autorisées par l'ARS) en Normandie repose sur 19 structures fin 2021, complétée par 4 nouvelles en 2022. Elles couvrent l'ensemble du territoire régional à l'exception du bassin de Vire / Suisse normande, ainsi que le Nord Pays d'Auge / Côte Fleurie.

Au-delà de l'objectif principal qui consiste à libérer du temps aux aidants en s'assurant que l'aidé est accompagné, les PFR-PA répondent à de multiples objectifs complémentaires : elles permettent ainsi de prévenir l'épuisement et de rompre l'isolement de l'aidant, de préserver les capacités de l'aidé et le lien aidant-aidé, de favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible, mais aussi de comprendre et accepter la maladie ou les symptômes et de travailler sur le « devenir ».

L'offre de service des PFR-PA repose d'abord sur l'écoute, l'orientation des familles vers les services adaptés en fonction leurs demandes, et sur le répit à domicile (très majoritairement mis en œuvre par des assistantes de soins en gérontologie salariées de la PFR), ces activités étant déployées par toutes les plateformes. Puis selon les structures, une diversité de services complémentaires sont proposés, tels que des cafés des aidants, du soutien psychologique, des sorties et loisirs, des formations, voire un service de baluchonnage.

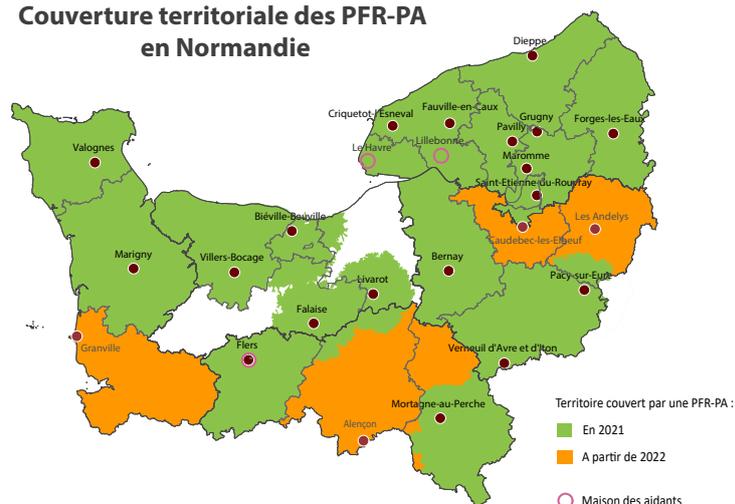
L'activité des PFR-PA repose sur la qualité des accompagnements proposés et sur la diversité et la force des partenariats de proximité, qui reste toujours à entretenir et à consolider. Le retour d'expérience sur les prestations proposées par les PFR-PA apparaît très positif et face aux besoins en forte augmentation, des limites et des besoins sont identifiés : meilleure couverture du territoire, renforcement de l'offre existante, réponse à des besoins de répit à domicile sur des temps élargis (nuits, week-ends, périodes de plusieurs jours), renforcement de l'offre de soutien psychologique des aidants, développement d'activités autour du bien-être et du lien social, identification de relais concernant certaines typologies de public.

Recensement des besoins des aidants

Les aidants ayant participé à l'enquête sont pour plus de la moitié des conjoint(e)s de personnes âgées et pour un tiers des enfants. Ainsi près des 73 % de ces aidants sont âgés de 75 ans et plus (41 % de 85 ans et plus). Leurs besoins exprimés en terme de répit portent d'abord sur du soutien pour l'aidant, particulièrement du soutien psychologique (pour lequel 2 aidant sur 3 déclarent avoir trouvé une réponse), des temps de relaxation, un besoin de formation et de participation à des groupes de parole.

Le second type de besoin identifié porte sur du répit à domicile, pour pouvoir libérer du temps sur des courtes durées mais

Couverture territoriale des PFR-PA en Normandie



PFR de l'EHPAD Les Pervenches - Biéville-Beuville
L'instant répit, PFR du Bessin Pré-Bocage - EHPAD La Maison de Jeanne, Villers-Bocage **14**
La Villa Verte, PFR de l'EHPAD Saint-Joseph - Livarot
PFR de l'EHPAD Bernardin - Centre Hospitalier de Falaise

PFR du Nord Cotentin, Fondation Bon Sauveur - Valognes
PFR du Centre Manche, Fondation Bon Sauveur - Marigny
PFR du Sud Manche (2022) **50**

La Maison des Aidants, UNA du Bocage - Flers
PFR La Maison des Aidants, UNA Pays d'Alençon Perche du Bocage - Mortagne-au-Perche
PFR du Centre Orne (2022) **61**

PFR du Centre Hospitalier de Bernay
PFR La Bulle d'R, Verneuil-sur-Avre
Offre de Répit Innovante (ORI), Centre Hospitalier de Pacy-sur-Eure
PFR Elbeuf Louviers (2022)
PFR du Centre Hospitalier Les Andelys (2022) **27**

PFR de l'EHPAD Le Village des Aubépins / Service Parenthèse à domicile - Maromme **76**
La Bulle, PFR de l'EHPAD Michel Grandpierre - Saint-Etienne-du-Rouvray
PFR L'Oasis, Etablissement Public Départemental (EPD) de Grugny
PFR de l'EHPAD La Pommeraie Jean Vannier - Criquetot-L'Esneval
PFR La Pause, EHPAD Bouic Manoury - Fauville-en-Caux
PFR Lilas, EHPAD du Centre Hospitalier de l'Austreberthe - Pavilly
PFR Le temps d'une pause, EHPAD Résidence du Château - Dieppe
Offre de Répit aux Aidants (ORA), EHPAD Fondation Beauvils - Forges-les-Eaux

également sur des temps plus longs, d'au moins 24 heures. Face à ces besoins, les aidants font part de retours d'expériences très favorables de prestations délivrées par les PFR-PA, mais regrettent leur manque de disponibilités pour pouvoir les solliciter plus largement (plus longtemps ou plus souvent).

Des besoins sont aussi formulés concernant des modalités d'accueil temporaire pour l'aidé, pour lesquels au-delà de la difficulté à trouver des places adaptées et disponibles, se pose une difficulté pour l'aidant à passer le cap de confier son proche.

Personnes ayant une maladie chronique ou sortant d'hospitalisation

► Besoins et difficultés auxquelles font face les familles et ressources mobilisables

Concernant les personnes souffrant de maladie chronique ou invalidante ou bien sortant d'hospitalisation, les professionnels du soin, interrogés sur les besoins de répit des aidants, ont d'abord fait part des besoins et difficultés auxquelles font face les familles, aux différentes étapes du parcours de soins.

- Pendant les phases d'hospitalisation ou de traitement, les besoins portent sur l'accès à un hébergement à proximité de l'hôpital afin de maintenir le lien social, ainsi qu'un suivi psychologique nécessaire pour les malades et les proches (parents et fratries). Afin de gérer les conséquences engendrées par une hospitalisation, des besoins portent sur le financement des coûts de transports et de parking, le financement d'heures de ménage ou de garde d'enfants, mais aussi sur un soutien concernant les démarches administratives.

- En sortie d'hospitalisation et lors du retour à domicile, des besoins de soins médicaux et soins de nursing sont identifiés, de même que des soins de support (psychomotricité, rééducation, orthophonie pour les malades, mais aussi des soins de relaxation, sophrologie, esthétique pour les aidants et les aidés). Le besoin d'accompagnement psychologique reste présent dans la durée.

- En sortie de centre de rééducation ou de service de soins de suite et de réadaptation, des besoins spécifiques portent sur l'adaptation du logement et sur la formation des aidants et des professionnels, afin qu'ils puissent comprendre les troubles et s'adapter aux besoins spécifiques du malade.

- Sur l'accompagnement au long cours, les professionnels ont pointé le manque de places dans des lieux d'accueil adaptés aux différents types de handicap ou pathologies (dans les crèches, les établissements pour enfants polyhandicapés, lieux

Services sanitaires consultés par voie d'entretiens

- Professionnels spécialisés en oncopédiatrie, neuropédiatrie (pour le secteur enfants), cancérologie et neurologie (pour le secteur adultes)
- Acteurs des soins de suite, médecine physique et de réadaptation (enfants et adultes)
- Professionnels d'un service d'hospitalisation à domicile (HAD)
- Professionnels d'une plateforme territoriale d'appui (PTA)
- Acteurs des réseaux de soins palliatifs.

d'accueil pour des malades d'Alzheimer jeunes...). Dans la durée, les besoins de suivi psychologique demeurent et les aidants ont besoin de temps de répit, via une prise en charge de l'aidé sur des accueils de jour ou accueils temporaires.

- Les prises en charge médicales palliatives génèrent aussi des besoins de soutien pour les aidants : soutien psychologique, soutien dans les actes de la vie quotidienne, répit pour pouvoir souffler.

Les témoignages des professionnels sollicités ont permis d'identifier des ressources et certains lieux d'accueil et de répit existant en région, notamment en lien avec les CHU, les services de HAD, les équipes spécialisées Alzheimer (ESA), les équipes mobiles territoriales de soins palliatifs, les centres de médecine physique et de réadaptation (CMPR), les soins de suite et de réadaptation (SSR)...

► Recensement des besoins des aidants

Les retours des aidants répondants à l'enquête ont permis d'illustrer des situations sur un petit échantillon de personnes présentant des profils très diversifiés (en termes d'âge et de maladie). Les solutions d'accueil temporaire et de répit à domicile apparaissent difficiles à trouver. Des expériences ponctuelles d'activité de loisirs et un séjour de vacances ont pu se mettre en place grâce à une association ou un établissement médico-social. Quant aux besoins de soutien psychologique, des réponses sont trouvées par l'intermédiaire de CLIC, d'assistants sociaux ou d'associations.

Politiques mises en œuvre par les Conseils Départementaux et diversité des actions partenariales contribuant au soutien des aidants

Dans le cadre de leurs politiques visant à soutenir l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, les Conseils Départementaux mettent en œuvre et accompagnent diverses actions de soutien aux aidants, qui reposent sur différents leviers d'action.

• Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Dans le cadre des demandes d'APA, une évaluation précise des besoins de la personne âgée est réalisée, qui intègre aussi l'évaluation des besoins des aidants. Selon les situations, l'APA permet de financer la prise en charge des aides techniques et d'amélioration de l'habitat, ou la prise en charge d'aides humaines. Elle ouvre droit à un nombre de jours d'accueil en hébergement temporaire (48 jours/an), un accueil de jour (90 jours/an) ou un accueil de nuit.

Il existe également une enveloppe complémentaire possible de 500 € pour « aide au répit » et une aide possible de 1 000 € en cas d'hospitalisation de l'aidant.

• Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie (CFPPA)

Dans tous les départements, la CFPPA constitue un levier de mobilisation de financements complémentaires pour le répit des aidants de personnes âgées ou des personnes en situation de handicap. Elle permet de financer diverses actions dans le cadre d'appels à projet associant les acteurs du territoire.

• Conventions entre les Départements et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)

Les financements mobilisés dans le cadre de cette convention (au titre du fonds d'intervention, ex-section 4) comprennent un

volet dédié à l'aide aux aidants, permettant de compléter ou de renforcer les actions existantes, notamment sur l'information, la sensibilisation, la formation et le soutien psychologique des aidants, mais aussi par exemple pour réaliser des diagnostics de besoins.

• Schémas départementaux de l'autonomie

Un autre levier identifié par les Conseils départementaux pour agir sur le soutien aux aidants est la transformation de l'offre médico-sociale qui s'inscrit dans le cadre des Schémas départementaux (création et/ou la transformation de places pour répondre par exemple à des besoins d'accueil de nuit, de garde itinérante de nuit, ou des hébergements temporaires en sortie d'hospitalisation...).

• Actions animées par les CLIC et leur réseau de partenaires sur les territoires

Les CLIC sont des dispositifs bien identifiés sur les territoires pour leurs missions d'accueil, d'information et d'orientation pour les personnes âgées. Lieux ressources pour guider les familles, ils sont au cœur de l'animation de réseaux de professionnels (travailleurs sociaux APA, ESA, MAIA, services d'aide à domicile, établissements et services médico-sociaux, plateformes de répit...), participent à diverses instances partenariales et coordonnent des dispositifs.

La liste ci-dessous illustre la diversité des actions contribuant au soutien des aidants, certaines portant sur l'ensemble du département, d'autres sur des territoires ciblés. Notons qu'elles associent un grand nombre d'acteurs et qu'elles sont à ce titre le reflet de véritables dynamiques partenariales locales.

Réalisation de guides des aidants
Actions collectives d'information-sensibilisation-prévention pour les aidants
Formations à destination des aidants
Soutien psycho-social individuel et collectif
Temps conviviaux de rencontres entre aidants
Ateliers de détente et de relaxation, cuisine, art-thérapie
Organisation de forums ou de salons
Organisation de sorties ou vacances courtes
Initiatives visant à développer le numérique
Des actions pour soutenir la mobilité des aidants...

Calvados

Création par les aidants et le CLIC du Bessin d'une BD : « S'il te plaît, dessine-moi un aidant »

<https://www.calvados.fr/publication/aider-les-aidants-une-BD-pour-les-accompagner>

Seine-Maritime

Guide des proches aidants, Département de Seine-Maritime

https://www.seinemaritime.fr/docs/GPA_210x297-HD.pdf

Manche

Aidants bus, l'Espace Ressources Aidants (ERA) itinérant sur le Sud-Manche
<https://www.aidantbus.fr/>

Orne

Plateforme départementale d'écoute des aidants
N° Vert : 0 801 90 80 32

Eure

Site des aidants, Département de l'Eure
<https://www.aidants-eure.fr>

Synthèse des enjeux identifiés et proposition de pistes d'action

Enjeux identifiés sur le thème du répit des aidants

Repérage et accompagnement des aidants => Faire prendre conscience du rôle d'aidant et des modalités de soutien existantes

Visibilité de l'offre de répit => Pour les usagers et les professionnels

Accessibilité de l'offre de répit
=> L'image des EHPAD
=> La mobilité et l'offre de transport
=> L'accessibilité financière

Consolidation de l'offre de répit
=> Renforcement de l'offre de répit à domicile
=> Meilleure couverture territoriale
=> Réponse au besoin de répit à domicile en soirée, la nuit ou sur quelques jours
=> Renforcement des ressources mobilisables pour le soutien des aidants
=> Réponse aux besoins spécifiques de certains types de publics

Continuité des accompagnements
=> Accompagner les retours à domicile après hospitalisation
=> Eviter les ruptures de prise en charge
=> Penser l'évolutivité des réponses proposées
=> Réévaluer régulièrement les situations

**Disponibilité et qualification
des ressources humaines**
=> Qualification des intervenants
=> Disponibilité des ressources humaines

Proposition de pistes d'action

Renforcer les actions d'information, sensibilisation, prévention

- Communiquer en direction du grand public, sur ce qu'est "être aidant" et aider les aidants à se reconnaître dans ce rôle.
- Former les acteurs au repérage des aidants et des situations de fragilité (lors de l'annonce d'un diagnostic, une évolution des troubles, un accident de santé, une situation d'épuisement...).
- Informer les acteurs relais sur les dispositifs existants : soignants, ESMS, travailleurs sociaux, personnels des SSIAD, SAAD, ESA, élus en milieu rural... sont des cibles de cette communication et "*les messages de prévention seront d'autant plus entendus par les aidants s'ils sont portés par des personnes de confiance*".
- Organiser des modalités de rappel dans les situations sensibles.

Améliorer la visibilité de l'offre existante en s'appuyant sur les partenariats de proximité

- Permettre le partage d'informations via une plus grande interconnaissance des acteurs et l'animation de réseau.
- Identifier des lieux ressources pour s'informer sur l'offre locale.
- Partager les guides des aidants auprès de tous les acteurs du territoire.
- Partager une trame et des indicateurs communs pour les rapports d'activité des PFR (définir un rapport pour les PFR-PH et harmoniser le rapport des PFR-PA au regard du décret).

Lever les craintes associées à l'accueil en EHPAD

- Encourager l'ouverture des EHPAD vers l'extérieur (un levier possible est l'appel à projet de la CNSA pour créer des tiers-lieux).

Proposer des réponses aux freins liés à la mobilité

- Développer avec les acteurs locaux des solutions alternatives de transport.
- Encourager la mise en place de réseaux de bénévoles conducteurs-accompagnateurs.
- Proposer un dispositif sur tout le territoire pour permettre de se déplacer, avec un véhicule adapté lorsque cela est nécessaire.
- Développer l'offre de services itinérants pour "aller vers" les usagers (pour du répit à domicile, des accueils de jour, groupes de parole, cafés des aidants...).



Association ORS-CREAI Normandie

► Propositions de pistes d'action (suite)

Favoriser l'accessibilité financière

- Déployer sur tous les territoires le versement de dotations évitant l'avance des frais liés à l'accueil temporaire, via une avance directement versée par le Conseil Départemental aux établissements (cela évite une avance de frais pour les familles).

Consolider l'offre existante en renforçant les moyens humains

- Pour permettre des accompagnements à domicile plus nombreux, plus longs ou plus réguliers par les PFR existantes (PFR-PH et PFR-PA).
- Pour répondre aux demandes d'accompagnement à domicile en soirée (couchers tardifs), la nuit ou quelques jours consécutifs.
- Pour renforcer l'offre proposée par des structures sanitaires (CMPR, SSR) et répondre plus largement à des besoins ponctuels de répit pour les familles.
- Pour proposer d'une offre élargie en terme de soutien psychologique des aidants à toutes les étapes du parcours (depuis l'aide à la prise de conscience du rôle d'aidant et dans le soutien au long cours).

Consolider l'offre existante en travaillant sur les partenariats

- Pour élargir le périmètre du public cible des PFR-PH à tous types de handicaps et tous âges.
- Pour proposer des modalités d'intervention sur tout le territoire (proposer une offre pour les personnes âgées et leurs aidants sur les territoires de Vire et Lisieux / déployer l'offre du RSVA auprès des personnes en situation de handicap dans la Manche et l'Orne.
- Pour faciliter l'accès à une offre diversifiée de loisirs et de vacances.
- Mettre en place des organisations permettant de proposer de façon systématique une prise en charge des personnes aidées, pendant les temps d'activités ou de répit dédiés aux aidants.
- Envisager des collaborations (nouvelles ou renforcées) entre des PFR et des SAAD, pour répondre aux besoins de répit des aidants.
- Développer l'interconnaissance des PFR entre elles et rechercher d'éventuelles complémentarités entre PFR-PA et PH.

Disponibilité et qualification des ressources humaines

- Travailler sur l'attractivité des métiers dans le secteur sanitaire, social et médico-social, et plus particulièrement sur les intervenants à domicile.
- Développer les liens entre les PFR et des rencontres entre professionnels, dans un objectif de complémentarité et de partage d'expériences.
- Proposer des formations communes (sur des besoins préalablement identifiés).



ASSOCIATION ORS-CREAI NORMANDIE

Espace Robert Schuman
3 Place de l'Europe
14 200 Hérouville-Saint-Clair

Téléphone : 02 31 75 15 20
Mail : contact@orscreainormandie.org
Site Internet : www.orscreainormandie.org

Réalisation :
Sylvie Le Rétif, Marine Guillon, Christelle Moulié

Coordination :
Christelle Moulié

Directeur de publication :
Pierre-Jean Lancry, Président